



Sommaire des recommandations

1

Bâtir une société inclusive

1.1

Réaliser des progrès significatifs vers la réconciliation avec les peuples autochtones. Pour y arriver, il faut prendre des mesures immédiates afin de mettre en œuvre les 94 appels à l'action du rapport Vérité et réconciliation et les 231 appels à la justice du rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Tous les secteurs de la société peuvent contribuer à cet objectif en déterminant à quels appels à l'action et à la justice les organismes de chaque secteur pourraient répondre, en élaborant des plans de mise en œuvre, en passant à l'action et en rendant compte des progrès réalisés.

1.2

Créer une loi antiracisme pour le Canada qui donne un fondement législatif à un Secrétariat de lutte contre le racisme qui bénéficiera de ressources et d'un financement permanents et durables. S'assurer que la loi antiraciste définisse et traite de toutes les formes de racisme, y compris le racisme à l'endroit des Arabes, des Asiatiques, des Noirs, des Autochtones, des Latino-Américains, ainsi que l'islamophobie et l'antisémitisme. En outre, élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national contre le racisme pour accompagner la stratégie nationale de lutte contre le racisme, garantissant des stratégies concrètes avec des objectifs réalisables, l'expansion des données non regroupées qui s'éloignent de l'utilisation des minorités visibles pour se concentrer sur les identités raciales avec des objectifs mesurables, des calendriers et des allocations budgétaires appropriées.

1.3

S'assurer que les organismes communautaires locaux, sans but lucratif et caritatifs qui servent et représentent les communautés marginalisées survivent à la pandémie de COVID-19. Il s'agit notamment de fournir un financement de base prévisible et stable aux organismes dirigés par et fournissant des services à la communauté 2SLGBTQIAA+, aux communautés autochtones urbaines et dans les réserves, aux personnes en situation de handicap, aux communautés noires et aux autres groupes racisés, ainsi qu'aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre. Des fonds devraient également être rendus disponibles pour soutenir les efforts continus visant à favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion sociale aux niveaux organisationnel et structurel.

1.4

Développer des politiques publiques en matière de prestations de reprise et de soutien au revenu pour les personnes en situation de handicap, telles que la prestation canadienne d'invalidité, qui soient fondées sur l'expérience de personnes bénéficiant ou ayant bénéficié d'un soutien au revenu pour les personnes en situation de handicap.

1.5

Renforcer la loi fédérale sur l'équité en matière d'emploi en y incluant la protection sur la base de l'identité racisée, en notant les impacts spécifiques sur les communautés noires et autochtones. Assurer la protection sur la base de l'expression et de l'identité sexuelle, ainsi que de l'orientation sexuelle.

1.6

Ajouter des mesures d'équité en emploi par le biais d'ententes sur les avantages pour les communautés dans tous les programmes fédéraux d'investissement et de relance afin de garantir que les communautés noires, autochtones, racisées, 2SLGBTQIAA+, les personnes en situation de handicap et les autres groupes sous-représentés aient un accès équitable à tous les nouveaux emplois créés.

1.7

Garantir l'accès universel à un Internet à haut débit et de haute qualité partout au Canada. D'ici 2025, l'accent devrait être mis sur l'amélioration de l'accès dans les communautés rurales, nordiques et éloignées.

2

Promouvoir des emplois valorisants

2.1

Faire évoluer le programme Emplois d'été Canada et mettre sur pied un programme Emplois Jeunesse Canada. Cela pourrait se faire en rendant permanents les assouplissements au programme mis en place en réponse à la COVID-19, notamment en offrant des services de placement dans des emplois dont la rémunération est adéquate pour les jeunes de 15 à 30 ans, et ce, toute l'année.

2.2

Augmenter le financement du programme Stratégie emploi et compétences jeunesse et assurer l'accès à des emplois de qualité et une préparation aux emplois de l'avenir. Dans ce cadre, soutenir des initiatives et des projets pilotes novateurs permettant aux jeunes d'acquérir de l'expérience en milieu de travail, de bénéficier d'un soutien et d'une formation préalables à l'emploi, et d'avoir accès à des services intégrés (c'est-à-dire à un soutien en santé mentale, à des services de transport et à des garderies). Ces initiatives devraient également inclure un financement ciblé et des programmes spécialisés pour soutenir les jeunes confrontés à des obstacles supplémentaires et uniques et qui sont marginalisés sur le marché du travail, comme les jeunes femmes et les jeunes de diverses identités de genre, les jeunes noire.s, autochtones et racisés, les jeunes vivant en situation de handicap et les jeunes nouvellement arrivés au Canada.

2.3

Intégrer des initiatives de recrutement des jeunes aux stratégies nationales et régionales sur la main-d'œuvre. Par exemple, pour les secteurs qui connaissent une importante pénurie de main-d'œuvre, comme le secteur de l'apprentissage et de la garde de jeunes enfants, les initiatives visant à recruter et à retenir les jeunes dans ces emplois essentiels, comme le métier d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance, devraient être intégrées et financées dans le cadre de stratégies globales sur la main-d'œuvre.

2.4

Envisager l'établissement d'un programme de garantie d'emploi et de formation pour les jeunes au Canada. Ce programme garantirait que tous les jeunes Canadiens et Canadiennes de 30 ans et moins reçoivent une offre d'emploi ou d'éducation et de formation de qualité dans les 16 semaines suivant la fin de leur emploi ou de leur scolarité.

2.5

Abaisser le critère d'admissibilité national uniforme à l'assurance-emploi à 360 heures et augmenter le taux de prestation de 55 à 85 % des gains pour les personnes à faible revenu.

3

Garantir un logement pour toutes et tous

3.1

S'engager à éliminer l'itinérance chronique au Canada et fournir les ressources appropriées pour soutenir les organismes communautaires et les autres entités qui offrent des programmes, des services et du soutien en matière de prévention, de réhabilitation et de logements de transition.

3.2

Veiller à ce que les 33 % de fonds réservés aux investissements sexospécifiques dans la Stratégie nationale sur le logement soient pleinement mis en œuvre et à ce que le mode d'allocation des fonds soit rendu public. Fournir en outre aux autorités locales en matière de logement des directives et un mandat pour investir dans une optique sexospécifique.

3.3

Moderniser rapidement les logements existants et en construire de nouveaux, sûrs et sécurisés, pour les jeunes, dans tout le continuum. Cette recommandation comprend des logements de transition, permanents, supervisés et abordables de haute qualité (tels que des logements sans but lucratif et en coopérative), incluant la construction d'au moins 100 000 unités de logements sociaux et 500 000 unités de logements hors marché, en coopérative et sans but lucratif dans les dix ans. Pour les jeunes ayant des besoins complexes, des services d'accompagnement devraient être accessibles et dotés de ressources adéquates dans le cadre du logement.

3.4

Mettre en œuvre une stratégie de logement pour les autochtones vivant en ville, à la campagne et dans le Nord. Cette stratégie doit prévoir des investissements spécifiques et une structure de gouvernance dirigée par les peuples autochtones. Elle doit également mettre explicitement l'accent sur les besoins en logement des jeunes autochtones.

3.5

Étendre l'aide temporaire à la location pour les ménages à faible revenu en prévoyant une exception pour les jeunes ayant des besoins impérieux en matière de logement et en mettant explicitement l'accent sur les jeunes femmes cisgenres et transgenres et les jeunes de diverses identités de genre.

3.6

Explorer les programmes à avantages connexes qui associent l'amélioration et l'expansion du parc de logements hors marché et privés au Canada à des mesures visant à accroître l'emploi chez les jeunes et à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant du logement par la mise en œuvre de rénovations éconergétiques.

4

Agir pour la santé mentale et le bien-être

4.1

Établir un plan de reprise en santé mentale des jeunes avec des objectifs clairement définis et investir dans ce plan. Dans le cadre de la reprise post-pandémique du Canada, concevoir la stratégie avec la participation des jeunes et se concentrer sur des interventions et des investissements ciblés qui favorisent une bonne santé mentale et le bien-être chez les jeunes.

4.2

Augmenter le financement en santé mentale et accroître la capacité des organismes communautaires à fournir aux jeunes des programmes et des services en santé mentale et de promotion du bien-être. Cette recommandation comprend l'ajout de financement pour permettre aux organismes communautaires au service des jeunes d'innover et d'élargir les programmes existants qui favorisent des résultats positifs chez les jeunes en matière de santé mentale. Fournir des fonds dédiés à l'amélioration de la disponibilité de services de soutien en santé mentale communautaires ou culturellement spécifiques pour les jeunes, qui reconnaissent l'oppression historique et systémique à laquelle sont confrontées les communautés noires, autochtones, 2SLGBTQIAA+ et marginalisées.

4.3

Intégrer le financement des services en santé mentale à d'autres programmes et services. Éliminer les subventions cloisonnées et investir dans la santé mentale en tant que service global dans des domaines tels que les programmes d'aide au logement, à l'emploi et à l'établissement. Cette approche permettrait de mieux répondre aux besoins et aux défis complexes de tous les jeunes.

4.4

Fournir un accès au financement pour soutenir la prestation de formation de premiers soins en santé mentale pour les employeurs et les prestataires de services au Canada qui travaillent auprès des jeunes.

5

Investir dans le leadership des jeunes

5.1

Élargir le rôle de leadership du Conseil jeunesse du premier ministre pour soutenir l'intervention des jeunes pour le rétablissement post-pandémique au Canada. Ces efforts consisteraient notamment à présenter des perspectives et des recommandations du public au premier ministre et au vice-premier ministre, à veiller à ce que les prises de décisions soient prises dans une optique générationnelle, et qu'elles visent à promouvoir la responsabilité gouvernementale ainsi qu'une sensibilisation élargie. Des efforts continus doivent également être déployés pour s'assurer que le Conseil est composé de jeunes jusqu'à l'âge de 30 ans, avec une représentation intersectorielle et intersectionnelle de toutes les régions du pays, et qu'il inclut des jeunes ayant une diversité d'expériences vécues. Enfin, le processus de candidature devrait être évalué régulièrement afin de cerner et d'éliminer les obstacles pour les jeunes les plus difficiles à atteindre.

5.2

Créer un fonds pour investir dans des initiatives dirigées par des jeunes pour la reprise post-pandémique. Sous l'égide du ministère du Patrimoine canadien, le fonds serait accessible aux groupes locaux, aux organismes de bienfaisance et aux organismes sans but lucratif établis, dirigés par des jeunes et servant les jeunes, afin d'investir dans des projets dirigés par des jeunes et axés sur la reprise post-pandémique.

5.3

Veiller à ce que le Groupe de travail sur les femmes dans l'économie s'engage activement auprès des jeunes femmes cisgenres et transgenres et des jeunes de 18 à 30 ans appartenant à diverses identités de genre pour s'assurer que leurs points de vue sont pris en compte dans l'élaboration des recommandations.

5.4

Inclure au Cadre de qualité de vie du gouvernement du Canada une section sur le bien-être des enfants et des jeunes pour le budget fédéral comprenant des indicateurs de rendement clés afin d'assurer le suivi des progrès en tirant parti des indices existants au Canada et dans le monde. S'assurer que les indicateurs de rendement clés sont alignés sur les constatations des rapports sur l'état de la jeunesse du gouvernement du Canada.

5.5

Dans le cadre de la politique jeunesse pour le Canada, intégrer aux futurs rapports sur l'état de la jeunesse des indicateurs de rendement clés mesurant des données essentielles telles que le taux de jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET), le taux d'emploi chez les jeunes et la proportion de jeunes ayant un emploi stable à temps plein, permanent et offrant des avantages sociaux. Réduire en outre la fréquence de publication des rapports en la faisant passer de tous les quatre ans à tous les deux ans.

6

Soutenir le secteur des services à la jeunesse

6.1

Veiller à ce que les organismes au service des jeunes puissent se rétablir et s'adapter au futur. Mettre en place un soutien financier et un financement de base stable qui aideront les organismes à traverser les 18 prochains mois et à mettre en œuvre des initiatives de modernisation qui favorisent la résilience; élargir ce soutien financier. Un financement stable et prévisible permettra de remédier à la précarité financière du secteur qui a historiquement entraîné des conséquences négatives, telles que des limites à la durée des programmes ou un taux de roulement élevé au sein du secteur.

6.2

Augmenter les synergies entre le gouvernement, le secteur de la jeunesse et le secteur privé pour répondre aux besoins des jeunes de manière durable. Faire participer le secteur de la jeunesse, qui a une portée importante et qui comprend les défis et les besoins uniques des jeunes, à la prise de décision et à la conception des programmes. Nous pourrions ainsi aider les jeunes dans la reprise post-pandémique et nous assurer que des politiques et les programmes sont en place pour les organismes au service de la jeunesse.